



21,5 millions d'aides publiques allouées à la pêche électrique

Publié le 27/03/2019 17:41 | Mis à jour le 27/03/2019 19:15

Parue dans la revue scientifique internationale *Marine Policy*, une étude ayant comme premier auteur Frédéric Le Manach, directeur scientifique de l'association Bloom, accable encore la pêche électrique : elle dénonce « du financement illégal de la pêche électrique en mer du Nord par les Pays-Bas ».

Bloom avait déjà révélé ces aides illégales <u>en novembre</u>. <u>Cette publication</u> vient argumenter leur ampleur : <u>selon l'association</u>, au moins 21,5 millions d'euros ont été alloués « **au soutien**, à la légitimation et au développement de la pêche électrique par les Pays-Bas depuis 2007, malgré l'interdiction de cette méthode de pêche en Europe depuis 1998 ». La Commission européenne a reconnu, en février, que la majorité des dérogations néerlandaises pour pratiquer la pêche électrique étaient illégales, et <u>a demandé d'ouvrir une procédure d'infraction</u>.

Transparence complète réclamée

La pêche électrique a notamment été financée par le fonds européen pour la pêche (Fep, 2007-2016) et le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (Feamp, 2014-2020), la plupart des fonds engagés en 2018 n'étant pas encore versés. Près d'un tiers des fonds cités par Bloom aurait

explicitement soutenu la pêche électrique, le reste concernant des projets impliquant des chalutiers électriques. L'industrie néerlandaise a une autre lecture de l'attribution des subventions publiques et estime la pêche électrique peu subventionnée.

Pour faire son analyse, Bloom s'est appuyée sur **« des données qui ont longtemps été cachées par le gouvernement néerlandais et uniquement publiées grâce à la demande de Bloom »**, souligne Valérie Le Brenne, chargée de recherche sur les subventions et doctorante au sein de l'association, qui réclame une transparence complète sur l'utilisation de l'argent public. Bloom <u>a récemment assigné en justice l'État français à défaut d'obtenir assez de détails sur les subventions à la pêche.</u>

Elle estime aussi que la transparence est un des enjeux dans le cadre des négociations pour le prochain Feamp (2021-2027), avec un vote en plénière au Parlement européen prévu le 3 avril, après <u>la commission pêche</u>.

Solène LE ROUX